

Paris, le 13 août 2024

Communiqué information réglementée

Communiqué précisant les modalités de mise à disposition du Premier amendement au Document d'Enregistrement Universel 2023 de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel informe que ce document est à la disposition du public sur le site de l'émetteur à l'adresse suivante :

<https://investors.bfcm.creditmutuel.fr/fr/espace-investisseurs/information-financiere-reglementee>

Le premier amendement au Document d'Enregistrement Universel 2023 a été déposé le 13 août 2024 auprès de l'AMF, et est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129 sous dépôt n°**D.24-0276-A01**.

Ce document inclut notamment le rapport financier semestriel de la BFCM.

Des exemplaires de ce document sont disponibles, sans frais auprès de l'émetteur :

<https://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/informations/contact.html>

Contact Relation Investisseurs

Banque Fédérative du Crédit Mutuel: Sandrine Cao Dac Viola : BFCM-WEB@bfcm.creditmutuel.fr